

Les concessions françaises en Chine...



*Les concessions étrangères en Chine sont des territoires chinois, sous contrôle étranger au XIXe. et XXe. Siècle. Le régime des concessions en Chine a été réglementé par le traité de Nankin du 29 août 1842, le traité de la rivière Bogue du 8 octobre 1843, le traité de Tianjin (Tientsin) de juin 1858 et divers traités bilatéraux avec les pays concernés. Ces traités sont appelés **traités inégaux** par les Chinois, car souvent signés sous la contrainte. En France on parle aussi de la **politique de la canonnière**... (cf. article de Wikipédia)*

Les concessions françaises sont : Hankou de 1896 à 1943 ; Guangzhou Wan annexé le 27 mai 1898, restitué en 1946 ; Shanghai de 1849 à 1946 ; Tianjin (Tientsin) de 1860 à 1945. La présence « radio » française, dans les concessions de Tientsin et

Shanghai, est confirmée par des documents : photos, articles de journaux et cartes QSL. Rien par contre pour les autres...

A Tientsin, dès 1926, une station T.S.F. des P.T.T. est en place, sous l'indicatif « FFJ », signale le J.D.8 n° 115 d'octobre 1926. Un contingent militaire - « Corps d'occupation en Chine » - y est en place depuis 1860 et « communique » en 1905 avec la métropole, par service P.T.T., via la Sibérie. (cachet postal : poste française – Tientsin 9 juin 1905).

